L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 29 AOUT 1883.

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.

M. BOULIU prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés. 1er mai—4m

BLADON SPRINGS.
L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.

DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis à 4 heures P. M. Malle quotidienne entre les sources et ici par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc. s'adresser à

J. CONNER & CIE.,
Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.

Billet pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $14.55. Pour plus amples instructions, s'adresser à T. L. LYONS, cotin Camp et Gravier.
CHARLES SALLEJU, cotin Jackson et Sycin —2m—DimMarsam St. Charles.

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—

NATTES
DE CHINE,
A. Brousseau's Son
17 ..... RUE DE CHARTRES.....

TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui convaincront à tous le monde.
—1an

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER.
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés. 1er mai—4m

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883.

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions mensongères et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de ses déclarations que la fraude préside à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescott, directeur	$1'366,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président	88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Casanad, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	37,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	13,150
Payé à la Mutual National Bank, Joe Mitchel, Caissier	8,200
Total payé comme ci-dessus	$2,253,650
Payé en sommes au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,627,410
Total payé par nous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tous ses transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

GROS LOT, $75.000 !!
Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.A.S.L.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons assurance, ont lieu avec la plus grande bonnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons la fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Ewing
COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1'000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus à une écrasante majorité du vote populaire par la Constitution actuelle de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soutenue au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Elle ne a sont jamais réduite ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION
— DE —
Faire Fortune!
TIRAGE, CLASSE I,
A la Nouvelle-Orléans,
MARDI, 11 Septembre 1883,
GROS LOT
$75.000
100,000 billets à $5 chacun.
Des coupons à cinquièmes proportionnellement.

LISTE DES LOTS:

1	GROS LOT	$75.000
1		25,000
1		10,000
2	LOTS DE $5000	10,000
5	2000	10,000
10	1000	10,000
20	500	10,000
100	200	20,000
200	100	20,000
500	50	25,000
1000	25	25,000
	LOTS D'APPROXIMATION.	
9	Lots d'approximation de $750	6,750
5	de 500	4,500
9	de 250	2,250
1907	lots, s'élevant à	$265,500

Les commandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement en donnant son adresse en toutes lettres. Adresser les lettres enregistrées à la

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE,
La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

Mme SONGO, sage-femme, exerce pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne. Elle se recommande pour toutes les maladies de femme et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telle que douleur à la matrice, dentition difficile des enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec ou sans traitement et à des prix en rapport avec temps. Visible à toute heure. Expérience de 20 ans depuis 25 ans elle se recommande sur 16dé—1an

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE
Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4'497,800 24
Passif	2'676,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. La conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résidant.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.c

Compagnie d'Assurances Union Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs
Samuel H. Kennedy, Paul R. Mortimer, Victor Meyer, Joseph Bowling, W. B. Gasser, S. Hernsheim, George W. Sentell, Edward Nalle, Alf. Moulton, J. J. Reiss, Charles Newman, L. Prados, U. Marmont, Harry L. Kinsella, Lucien Dalary, A. H. Steward, Charles H. Dolsen, Sigmund Katz, Reuben G. Rush, N. D. Wallace, John Calder, R. F. W. Bechman, S. C. Centon, Wm Garig, W. A. Phelps, John D. Fisher, M. Gillis, A. Rosenfeld, Wm. R. Lyman, C. K. Davis.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
Oct182—1an vec

Southern Insurance Company of New Orleans
(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.
RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$300.000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883):

Primes reçues—	
Sur des risques d'incendies	$62,159 53
Sur des risques de mer	6,599 52
Sur des risques de rivière	5,586 27
Primes totales	$74,345 32
Pertes payées	
Sur des risques d'incendies	$3,076 31
Sur des risques de mer	3,419 36
Sur des risques de rivière	355 93
	$6,845 60
Escomptes et commissions	9,686 64
Réassurances et primes remboursées	4,961 80 $21,494 04
Surplus	$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux plus courants taux du tarif les plus sûrs, allons l'accompte comptant naturel et en outre partage entre TOUS ses assurés à la fin de chaque année fiscale.

30 pour cent
ses profits après avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur tout le capital.

La charge pour pertes n'excède 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit y accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000; et ne peut jamais être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie de fonds capital et accepté auront été épuisés.

A aucune autre compagnie n'offre-t-on les avantages ci-dessus ou de fondes sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds capital sont complètes et embrassent toutes les

La grande libéralité de la Compagnie à l'endroit de ses assurés a recommandé au patronage public qu'elle solicite respectueusement

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14janv—1an

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les risques d'incendies	$ 80 820 16
Primes sur les risques de rivières	33 447 86
Primes sur les mers	47,572 07
	$161,444 69
Non terminées le 30 avril 1882	28,417 51
	$190,862 20
Moins, primes non échues, le 30 avril 1883	25,000 00
Primes gagnées de l'année	$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc	19 598 72
Gains totaux de l'année	$185,760 92
A déduire—	
Pertes sur les incendies	$22,451 50
Pertes sur les rivières	7,779 70
Pertes sur les mers	34,101 92
	$62,343 12
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 10
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc	17,991 27
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc	19,459 85
	137,574 43
Profits nets	$48,186 49

La compagnie possède l'actif suivant

Comptant en caisse	33,470 98
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements	198,997 45
Billets à recevoir	13,846 79
Immeubles	117,185 99
Primes en voie de perception	27,686 15
Actions, Bons, etc	95,714 20
Meubles et installations de bureau	5,138 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS F. BRAGG Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.
WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno. H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Gaudet,
W. J. Castell,	M. K. Garvey,
Jno. T. Gibbons,	Gay McCauley,
Wm Hart,	Amédée Cantrelle,
E. Gauche,	Richard Herrick,
	Edw. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent des dividendes sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJe

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau T. D. d'	Fontan Baptiste
Augereau Vve	Ferry Jules
Augereau J. M.	Garlepied M
Abadie Cérile H	Jaligand Louis S
Audiffret Jean-Baptiste	Le Maréchal Charles
Bernard les époux	Lamason Jean Gabrie
Blank Joseph	Latapie les époux,
Brunner Georges	Lauisson Jean
Baron Jean	Lasart Clodomir
Bauma Louis	Lapin Damiens
Bourre Vve	Lequrade Jean
Basque Pierre	Mallevin Jules
Cortelin Michel	Morin Charles G
Claverie Jean Marie	Millon Pauline
Capdevielle Charles	Plantat Jeanne Marie
Chabas Pierre	Remy Eugène A
Demander F	Sauvage
Dasse Jean	Tujague Louis Baptiste
Doutre les frères	Thévenin Vve
Ducos Bernard	Turnier Henri
Despaux Charles	Vallat François X
Duvy François	Vergnolle les époux
Eugelar les époux	Verlot les époux
Escudé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE,
La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.,

Et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la même banque.
Lettres ordinaires par la malle ou par Express.

M. A. DAUPHIN,
Président.
New Orleans, La.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 19 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133,297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 5	
Sur les risques de mer	17,057 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	
		$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les annoncillations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période		
Sur les risques d'incendie	73,865 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mers	19,318 07	
Réassurances	7,325 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,283 83	
Refaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassureurs	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29 401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

La compagnie a l'actif suivant

Comptant	$17,183 95
Primes en voie de perception	18,933 06
Actions et banques et autres valeurs au pair	37,692 76
Effets immobiliers	39,992 49
Billets garantis par nantissements	16,397 68
Billets garantis par hypothèques	17,042 46
Billets à recevoir à courtes échéances	9,355 09
Meubles de bureau et installation	2,370 25
	$159,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PREAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté par devant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.
JNO. LENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au donne pour de juin 1883 payable, sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:
E. PREAGST, A. WALZ,
M. POPOVICH, F. AUFMKOLK,
E. SALOY, WM. FAGAN,
M. ARANSAL, H. SCHROEDER,
D. BITUINES, J. SAMUEL,
A. D. FINLEY, A. HABEK,
THEO. L. SUGG, S. M. MILLER,
GEO. AUER, GEO. ELLIS,
C. TRUMPY, J. H. MEYGE,
P. THORMAEHLEN, FERD. GOLDSMITH,
P. E. ARRAZIN, A. XIQUES,
PETER MEAISE, B. CAMPAGNO
N. SKIBEL.
13 ull—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DUCANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMENT à sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant.

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises

Risques de feu	$248 948 79	
Risques sur les mers	22,002 32	
Risques sur les rivières	22,912 63	
Total des primes	$293,764 12	
Moins les primes non échues	75,261 00	
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12	
Pertes payées—		
Sur les risques de feu	$56,527 62	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26 164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,488 79
Profits		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244 820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,233 76
Billets garantis par hypothèque et nantissements	149 230 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	30,180 00
Actions du Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Actions du New Orleans Water Works Co	19,600 00
Bons Municipaux de la Louisiane	15,426 25
Bons Consolidés de la Louisiane	2,000 00
Mandats sur la ville (City Time)	4,335 00
Jugement sur billets hypothécaires	82,579 62
Argent en caisse	
	$698,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX,
M. W. TAYLOR. CHAS. LAFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.
13juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER.....Président
H. GALLY.....Vice-Président
SCOTT McGEHEE.....Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gildière,	G. P. Harrison,
R. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. K. Shropen
M. Schrabacher,	J. A. Duffilo,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr.	P. A. Villeret
Adolph Meyer,	J. H. Burgstead,
E. L. Forstall,	F. G. Erdat,
Joseph David	I. Hernsheim
J. A. S. Vaught,	E. Beltran,
L. Lemmonge,	Henry Lehman
Thos. J. Wheeler	

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivière et de mers aux taux les plus modiques contraste et du tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements n'exigeant pas plus pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la majorité des profits seront nets, ainsi qu'il en est dans l'exploitation plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets, pro rata, parmi TOUS ceux, sur le montant des primes acquises durant l'année. 30 nov—6mD

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Philippe Bouron vs Paul Lamulle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9109.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits de passage, privilèges et avantages qui appartiennent en quelque sorte, situés dans le troisième District de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, treize, quatorze, quinze, vingt-huit, vingt-neuf et trente-un du carré dit numéro cent quatre-vingt-sept, borné par les rues Dauphine, Audry, Royale et Egania, d'après un plan de J. A. D Hemecourt, député-voyer, daté du 10 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eugène Bouny, notaire, le 20 avril 1872; lesquels terrains mesurent, au pied anglais, comme suit:

Les terrains numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-huit pieds onze pouces sur la façade sur la Dauphine sur vingt-six pieds onze pouces et sept lignes et demie de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent quatre-vingt-douze pieds onze pouces et sept lignes égal s, le terrain numéro un formant le coin de rues Dauphine et Audry, les terrains numéros treize, quatorze et quinze chacun de trente pieds de façade sur Egania sur les profondeurs suivantes, savoir: le terrain numéro treize a cent soixante-deux pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un.

Le terrain numéro quatorze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-un et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un; le terrain numéro quinze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-un et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un.

Le terrain vingt-neuf a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-un, et cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro trente et le terrain numéro trente a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-un, et cent soixante-un pieds onze pouces et trois lignes sur la limite la plus approchée de la rue Dauphine.

Etant la même propriété acquise par ledit défendeur par achat de Paul Lamulle, selon un acte passé pardevant Eugène Bouny, notaire, le 10 mai 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Au comptant, un montant suffisant pour payer le réclamation du plaignant, soit la somme de deux mille piastres ($2000) avec intérêt à un taux de 8 pour cent par an, du 19 mai 1883, jusqu'au jour de la vente, ainsi pour cent des frais de justice et de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété, en date du 19 mai 1882, pour deux mille piastres ($2000) payable deux ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, à compter de la date jusqu'à parfait paiement, et assumera également toutes les obligations d'un acte de vente d'hypothèque pour une somme s'élevant et payer cinq pour cent d'hypothèque d'avant en rang de propriété.

3° Et le balance du prix d'achat, soit, s'il y a, comptant sur les lieux. Et au cas que le prix d'enchère sur la propriété serait, après la déduction du tiers et frais et taxes ci-dessus, payé comptant moins que le montant de la créance du plaignant avec intérêt ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de plus les sommes ci-dessus ci-dessus décrit alors l'acquéreur paiera la susdite reclamation au comptant du plaignant, et signera le billet à ordre ci-dessus, et hypothèque la créance ci-dessus en la balance de prix.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4 11 18

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Louis B. Olivet Jos H. Spearing, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9175.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Jean Baptiste, Audry, Royale et Egania, d'après un plan de J. A. D Hemecourt, député-voyer, daté du 10 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eugène Bouny, notaire, le 20 avril 1872; lesquels terrains mesurent, au pied anglais, comme suit:

Les terrains numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-huit pieds onze pouces sur la façade sur la Dauphine sur vingt-six pieds onze pouces et sept lignes et demie de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent quatre-vingt-douze pieds onze pouces et sept lignes égal s, le terrain numéro un formant le coin de rues Dauphine et Audry, les terrains numéros treize, quatorze et quinze chacun de trente pieds de façade sur Egania sur les profondeurs suivantes, savoir: le terrain numéro treize a cent soixante-deux pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un.

Le terrain numéro quatorze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-un et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un; le terrain numéro quinze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-un et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un, et cent soixante-un pieds onze pouces et trois lignes sur la limite la plus approchée de la rue Dauphine.

Etant la même propriété acquise par ledit défendeur par achat de Paul Lamulle, selon un acte passé pardevant Eugène Bouny, notaire, le 10 mai 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Au comptant, un montant suffisant pour payer le réclamation du plaignant, soit la somme de deux mille piastres ($2000) avec intérêt à un taux de 8 pour cent par an, du 19 mai 1883, jusqu'au jour de la vente, ainsi pour cent des frais de justice et de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété, en date du 19 mai 1882, pour deux mille piastres ($2000) payable deux ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, à compter de la date jusqu'à parfait paiement, et assumera également toutes les obligations d'un acte de vente d'hypothèque pour une somme s'élevant et payer cinq pour cent d'hypothèque d'avant en rang de propriété.

3° Et le balance du prix d'achat, soit, s'il y a, comptant sur les lieux. Et au cas que le prix d'enchère sur la propriété serait, après la déduction du tiers et frais et taxes ci-dessus, payé comptant moins que le montant de la créance du plaignant avec intérêt ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de plus les sommes ci-dessus ci-dessus décrit alors l'acquéreur paiera la susdite reclamation au comptant du plaignant, et signera le billet à ordre ci-dessus, et hypothèque la créance ci-dessus en la balance de prix.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4 11 18

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Louis B. Olivet Jos H. Spearing, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9175.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Jean Baptiste, Audry, Royale et Egania, d'après un plan de J. A. D Hemecourt, député-voyer, daté du 10 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eugène Bouny, notaire, le 20 avril 1872; lesquels terrains mesurent, au pied anglais, comme suit:

Les terrains numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-huit pieds onze pouces sur la façade sur la Dauphine sur vingt-six pieds onze pouces et sept lignes et demie de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent quatre-vingt-douze pieds onze pouces et sept lignes égal s, le terrain numéro un formant le coin de rues Dauphine et Audry, les terrains numéros treize, quatorze et quinze chacun de trente pieds de façade sur Egania sur les profondeurs suivantes, savoir: le terrain numéro treize a cent soixante-deux pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un.

Le terrain numéro quatorze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-un et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un; le terrain numéro quinze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-un et cent soixante-douze pieds de l'autre séparant du terrain numéro vingt-un, et cent soixante-un pieds onze pouces et trois lignes sur la limite la plus approchée de la rue Dauphine.

Etant la même propriété acquise par ledit défendeur par achat de Paul Lamulle, selon un acte passé pardevant Eugène Bouny, notaire, le 10 mai 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Au comptant, un montant suffisant pour payer le réclamation du plaignant, soit la somme de deux mille piastres ($2000) avec intérêt à un taux de 8 pour cent par an, du 19 mai 1883, jusqu'au jour de la vente, ainsi pour cent des frais de justice et de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété, en date du 19 mai 1882, pour deux mille piastres ($2000) payable deux ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, à compter de la date jusqu'à parfait paiement, et assumera également toutes les obligations d'un acte de vente d'hypothèque pour une somme s'élevant et payer cinq pour cent d'hypothèque d'avant en rang de propriété.

3° Et le balance du prix d'achat, soit, s'il y a, comptant sur les lieux. Et au cas que le prix d'enchère sur la propriété serait, après la déduction du tiers et frais et taxes ci-dessus, payé comptant moins que le montant de la créance du plaignant avec intérêt ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de plus les sommes ci-dessus ci-dessus décrit alors l'acquéreur paiera la susdite reclamation au comptant du plaignant, et signera le billet à ordre ci-dessus, et hypothèque la créance ci-dessus en la balance de prix.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4 11